



Compte rendu du 30 avril 2022

La Ville de Rennes en coopération avec le Mouvement Associatif Rennais (MAR) et le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA), ainsi qu'avec le soutien de Bug, s'engagent dans la révision de la Charte des Engagements Réciproques Ville/Associations. Celle-ci s'appuie sur des principes démocratiques partagés et sera l'aboutissement d'un travail de dialogue et de co-construction entre associations rennaises, élu.es et services de la ville de Rennes.

Ce quatrième temps de rencontre a réuni plus de quatre-vingt participant.es et avait pour thématique, la responsabilité sociétale et environnementale des associations et la Laïcité.

Ce dernier s'est décliné en 6 ateliers :

- **Laïcité**
- **Le numérique responsable**
- **L'Achat responsable/l'Économie-circulaire**
- **L'alimentation durable**
- **Limitation des gaz à effet de serre sur les politiques mobilité et énergie des associations**
- **Éco-citoyenneté**

SOMMAIRE

Synthèse atelier : Laïcité

..... p. 3 à 4

Synthèse atelier : Le numérique responsable

..... p. 5

Synthèse atelier : L'Achat responsable/l'Économie-circulaire

..... p. 6 à 7

Synthèse atelier : L'alimentation durable.....

p.8

Synthèse atelier : Limitation des gaz à effet de serre sur les
politiques mobilité et énergie des associations.....

p.9 à 10

Synthèse atelier : Éco-citoyenneté

..... p.11 à 10

**Les synthèses se trouvant dans ce document ont pour vocation de retranscrire
les propos des participant.es et ainsi contribuer à l'actualisation de la Charte.
Néanmoins, elles ne constituent pas les engagements définitifs de cette
dernière.**

I- Synthèse atelier : Laïcité

Problématique : Comment le principe de laïcité est-il appliqué aujourd'hui au sein des associations et pourquoi/comment pourrait-on collectivement faciliter son application ?



1- Rappel de Flavie BOUKHENOUEFA, élue aux Relations internationales, aux relations publiques, aux cultes et à la laïcité :

- 1905 : Loi de séparation des églises et de l'état. Aujourd'hui, davantage de religions sont reconnues. Il y a séparation, mais également un véritable dialogue.
- La laïcité n'est pas une valeur mais un principe, celui de la liberté de croire ou non et de changer de religion.
- Rappel le fait que le principe de laïcité inclut également le principe d'égalité de toutes et tous devant la loi.
- La question de la neutralité est une obligation du service public, qui ne se pose pas dans l'espace public
- Les associations ont le libre choix d'autoriser ou non, le port de signes religieux pour les salarié.es et les bénévoles.

2- Quelques retours des participant.es :

Les échanges mettent en avant le fait que la question de la laïcité croise d'autres questionnements sur les discriminations, la diversité culturelle, etc. Il est donc

important de travailler cette question en lien avec d'autres thématiques, le sport par exemple, et ainsi partir d'exemples concrets, que rencontrent le secteur associatif.

3- Propositions d'engagements des participant.es :

Les engagements que pourraient prendre la Ville :

- Reconnaître les associations laïques
- S'engager à avoir un référent laïcité au sein de la collectivité, en lien avec les acteurs associatifs
- Mettre en place des temps d'échanges annuels sur la Laïcité
- Mettre en place un guide ressources à partir de questions concrètes qui se posent aux associations (*Similaire au guide des bonnes pratiques des temps péri et extra scolaires "Égalité, Laïcité et diversité culturelle"*)
- Initier un espace de formation et de temps d'échanges de pratiques
- Relayer les ressources et informations au sein des quartiers via les DQ
- Créer/animer un réseau associatif rennais des référents laïcité

Les engagements que pourraient prendre le secteur associatif :

- Les associations s'engageraient à être laïques et à faire la promotion du principe de laïcité.
- À l'afficher au sein de leurs locaux via l'affiche de la CER
- Favoriser la mixité et l'ouverture à toutes et tous
- Mettre en place un référent laïcité au sein de chaque association (bénévole ou salarié.e) formé ou ayant accès à des formations afin de pouvoir répondre aux questions que se posent la structure
- Créer / Participer à un réseau Rennais des référents Laïcités au sein des associations.
- Relayer les infos laïcité au sein des CA et aux adhérents

4- Document ressource :

Pour une Charte rennaise de la laïcité

II- Synthèse atelier : Le numérique responsable

Problématique : En quoi sommes-nous responsables du numérique responsable ?



1- Propositions d'engagements des participant.es

Les engagements que pourraient prendre la Ville :

- Réduire la taille des fichiers, le poids des dossiers, inciter à avoir une approche minimaliste plus que maximaliste
- Encourager à l'utilisation des logiciels libres ou plus sobres
- Mettre en place un système de stockage de données autour de serveurs locaux alimentés par de l'énergie renouvelable : énergie maîtrisée, respect des données et serveurs rennais.
- Rendre lisible l'usage d'un service numérique institutionnel : sécurité des données, impact environnemental, adapter les contenus aux personnes (*Exemples : pour les personnes malvoyantes, malentendantes*)

Les engagements que pourraient prendre le secteur associatif :

- Maîtriser une politique d'achats de matériel en favorisant la durabilité et la fiabilité, mais également l'adaptabilité logicielle.
- S'engager à faire durer le matériel, ne pas forcément avoir du matériel en propre et mutualiser la politique d'achat pour s'assurer des critères.
- Développer la réparabilité et le réemploi du matériel
- Informer et former les bénévoles et associatifs rennais : à l'interne en donnant la possibilité d'accéder à des formations sur des logiciels plus « sobres » et « respectueux »
- Inciter à mettre en place des sites Internet peu consommateur d'énergie

2- Document ressource :

Document Ville de Rennes/Rennes Métropole 2022 : [Pour un numérique responsable](#)

III- Synthèse atelier : L'Achat responsable/l'Économie-circulaire

Problématique : Comment pouvons-nous ensemble agir sur le sujet de l'économie circulaire et de l'achat responsable ?



1- Vers quoi les participant.es souhaitent tendre

- La mutualisation du matériel
- Travailler local
- Utilisation de la monnaie locale

2- Sur quelles ressources s'appuyer pour aller plus loin ?

- Les relations entre associations, les Directions de quartiers
- Le bouche à oreille dans une certaine mesure mais qui a ses limites
- Un circuit local avec des acteurs identifiés
- Le Galléco, qui peut être utilisé dans de nombreux commerces locaux par exemple

3- Les freins identifiés par les participant.es

- Le manque de documentations, d'informations vis-à-vis de la mutualisation, afin de disposer ou de mettre du matériel à disposition
- La conciliation entre les besoins écologiques et le besoin de croissance des associations
- Peut nuire au besoin d'indépendance de certaines associations.
- Les commerces locaux ont un coût supérieur à ceux des grandes surfaces

- Concernant la monnaie locale, le manque de connaissance du grand public, limite son utilisation à certains commerces (pas d'utilisation pour les transports en commun par exemple).

3- Propositions d'engagements des participant.es

Les engagements que pourraient prendre la Ville :

- Mise à disposition de moyens (matériel, équipement (salles), ressources humaines)
- Avoir un référent sur les pratiques écoresponsables, pouvant également accompagner le secteur associatif
- Favoriser le développement d'un outil permettant la mutualisation entre acteurs
- Mise en place de formations à destination des associations
- Évaluation annuelle (auto-évaluation des associations sur une base d'objectifs fixés par la Ville)
- Production d'une cartographie des ressources existantes
- Visibilité et valorisation des actions des associations par thématique

Les engagements que pourraient prendre le secteur associatif :

- S'inscrire dans un réseau de partage des ressources, des initiatives
- Réaliser une analyse de leurs besoins d'un point de vue de l'éco-responsabilité (consommation, utilité, dimension sociale, taux d'utilisation...)
- Accompagner les salari.es et bénévoles dans une démarche de formation : Outils multiples ; éducation populaire, ...

IV- Synthèse atelier : L'alimentation durable

Problématique : Comment pouvons-nous ensemble agir sur le sujet de l'alimentation durable ?



1- Le Plan Alimentation Durable de la Ville (PAD)

Imaginé en 2016, il vise dans un premier temps les cantines rennaises avec un travail important vis-à-vis de l'approvisionnement ainsi que de la sensibilisation des élèves et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Aujourd'hui, il s'étend à toutes les restaurations collectives VDR, afin de lutter contre la précarité alimentaire, sensibiliser à l'alimentation durable et travailler sur l'offre alimentaire globale du territoire rennais.

2- Propositions d'engagements des participant.es

Les engagements que pourraient prendre la Ville et le secteur associatif :

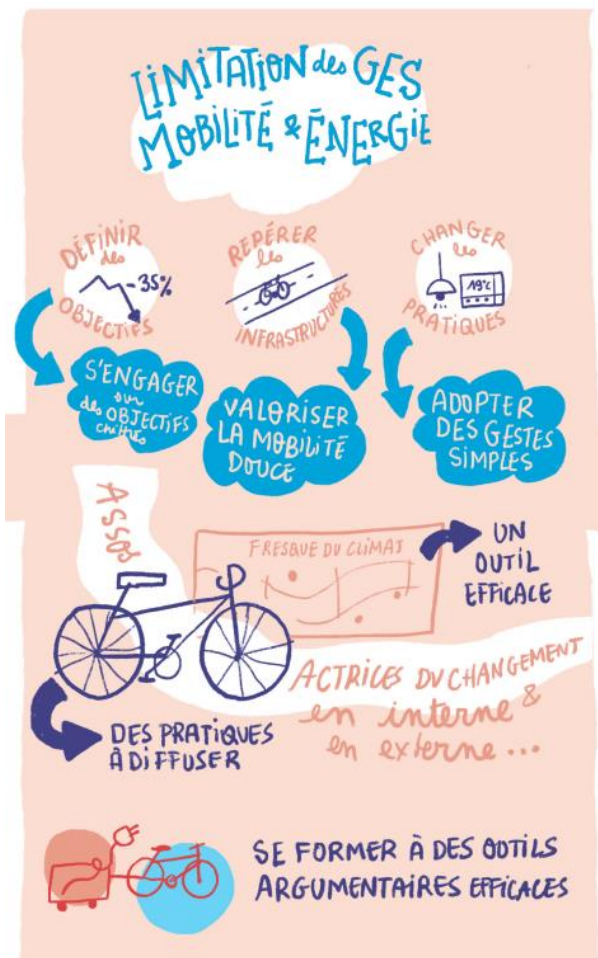
- Favoriser l'interconnaissance entre acteurs du territoire
- Favoriser la mutualisation d'outils entre les acteurs rennais, afin d'amener à une conscientisation vis-à-vis de l'alimentation durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Mettre en place une démarche de conditionnalité des aides, répondant à divers critères (respect de l'environnement, formation, anti-gaspillage, etc.)
- Former et sensibiliser la jeunesse ainsi que les bénévoles et salarié.es à l'alimentation durable
- Travailler sur une cartographie du territoire afin de valoriser l'existant

3- Informations ressources

<http://www.presse.metropole.rennes.fr/accueil/documents-presse/communiqués-de-presse/25-20743/rennes-metropole-adapte-sa-strategie-en-matiere-dagriculture-et-dalimentation-durables>

V- Synthèse atelier : Limitation des gaz à effet de serre sur les politiques mobilité et énergie des associations

Problématique : Comment pouvons-nous limiter ensemble, les émissions de gaz à effet de serre à Rennes, grâce aux politiques mobilité et énergie ?



1-Éléments de contexte

La mobilité, secteur qui représente 35% des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Objectif : – 40% par rapport aux émissions de 2010, un objectif devant prendre en considération +100 000 habitant.es d'ici 2040.

2 types de leviers :

- **Les infrastructures** : transports en commun, réseau express vélo, 2ème ligne de métro, aires de covoiturage
- **Les changements de pratiques** : mobilités actives (sensibilisation des scolaires), plans de déplacement employeurs, à développer chez les associations, etc.

L'énergie : le Patrimoine de la Ville de Rennes (bâtiments communaux) représente 700 000 m², dont 150 000 m² mis à disposition des associations

Objectif : - 60% des consommations à chaque rénovation

2 types de leviers :

- **Les infrastructures/la technique** : planification de travaux, raccordement au réseau de chauffage urbain (bois + déchets + gaz), nouveaux outils de suivi et de gestion

- **Les changements d'usage** : baisser le chauffage (-1° = -7% des consos), arrêter de chauffer les bâtiments plus tôt (10 jours + tôt = -10% des consos).

Un dispositif spécifique : le championnat de France des économies d'énergie, qui permet l'accompagnement de 10 gestionnaires de sites dans la mise en œuvre de bonnes pratiques

2- Propositions d'engagements des participant.es

Les engagements que pourraient prendre la Ville, concernant la mobilité :

- Faciliter l'accès aux transports/lignes TC pour événements
- Aide au financement des cautions de locations de vélos longue durée pour les étudiants
- Mieux communiquer sur la descente à la demande (affichage, réseaux sociaux...)
- Accompagnement par le service Mobilité urbaine : mise à disposition de VAE, plans de déplacement pour les structures associatives

- Mettre en place un réseau de référents VdR/RM, au sein des directions sectorielles, pour accompagner les associations sur les transitions écologiques
- Faire participer/Former à la Fresque du Climat les agents, les élus des communes, les référents des associations
- Accompagner les associations sur l'évaluation des impacts de leurs actions, lors d'un événement par exemple / Rendre accessible des indicateurs pour mesure l'impact des actions réalisées

Les engagements que pourraient prendre le secteur associatif :

- Actions de sensibilisation (distribution tickets), par exemple lors de la mise en place d'évènements
- Proposer des modes alternatifs pour les déplacements lors d'évènements : train, covoiturage
- Profiter de l'évènementiel pour communiquer sur les dispositifs d'aide
- Organiser des événements d'accueil des étudiants en collaboration avec RM pour faire connaître les dispositifs
- Désigner des référents salariés et/ou bénévoles de la transition écologique

Les engagements communs potentiels Ville/Associations, concernant la mobilité :

- Avoir une réflexion partagée sur les lieux d'organisation d'évènement : choisir le lieu par rapport à son accessibilité plutôt qu'à sa seule disponibilité
- Tenir compte du temps/décaler pour l'organisation des réunions afin d'éviter de se retrouver dans des congestions

2- Documents ressources

- [Le plan de déplacements urbains \(PDU\) 2019-2030 - Rennes Métropole](#)
- [Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat Rennes Métropole : 2022-2024](#)
- [Plan Climat- Air-Énergie Territorial Rennes Métropole 2019-2024](#)

VI- Synthèse atelier : Éco-citoyenneté

Problématique : Comment sensibiliser, tester, faire monter en compétence, mobiliser vos adhérents, salariés, bénévoles et publics pour qu'ils soient acteurs de la transition écologique ? Comment y travailler collectivement : ville et associations ?



1- Les propos des participant.es à l'atelier

Pour changer de modes de vie, s'approprier les enjeux et passer à l'action, les personnes fréquentant les associations ont besoin de ...

- Connaître les ressources disponibles / besoins de conseils personnalisés / besoin de passerelles entre monde associatif et technique / transparence des tarifs de fournisseurs d'énergie ; connaître les éco gestes
- Se former pour mieux échanger, décider collectivement, former des référents au sein des associations, accompagner les bénévoles sur les bonnes pratiques citoyennes.
- Disposer de lieux exemplaires écoresponsables
- De Concertation et dialogue pour avancer : exemple sur les projets urbains avec les aménageurs, associations et ville de Rennes.

Demain pour accompagner l'évolution vers des modes de vie plus écologiques, mon association et/ou la Ville pourraient organiser, mettre en place, faire découvrir...

- En étant accompagné, faire un bilan de l'existant permettant la mise en évidence des axes d'amélioration : audit, diagnostic, bilan.
- Former des bénévoles, salariés aux enjeux, mettre en place des référents éco-citoyens
- Communiquer, faire de la pédagogie, de différentes manières pour s'adresser à toutes et tous, par l'action, de manière ludique, de manière scientifique
- Créer des espaces d'échanges ou de réseaux / valoriser les ressources, les acteurs

2- Propositions d'engagements des participant.es

Les engagements que pourraient prendre la Ville, concernant la mobilité :

- Actualiser la boussole et généraliser son usage à toutes les associations
- Accompagner les associations à construire leurs parcours Audit / formations / animations
- Mettre à disposition des associations du matériel, comme de la vaisselle pour éviter le jetable
- Accompagner les associations techniquement et financièrement afin de former les bénévoles et/ou les salariés

Les engagements que pourraient prendre le secteur associatif :

- Inclure l'écocitoyenneté dans le projet associatif, statuts et règlement intérieur
- Engagement de former des ambassadeurs au sein de l'association
- Engager ses adhérents dans la transition écologique et accompagner aux changements
- Mettre en place un diagnostic de ses pratiques et usages